

CRIC n° 57 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Mercredi 26 novembre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Isabella Greco – Mme Stéphanie Thoron.	
Agenda des travaux	
Mise en œuvre de la Stratégie genre et droits des femmes 2025-2029 – Auditions.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Isabella Greco – Mme Bénédicte Linard – Mme Sophie Fafchamps – Mme Rachida Aït Alouha – M. Nicolas Tzanetatos – M. Bruno Lefèbvre – Mme Stéphanie Thoron.	
LISTE DES INTERVENANTS	8
ABRÉVIATIONS COURANTES	9

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Présidence de Mme Armelle Gysen, doyenne d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 11 heures 38 minutes.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – En vertu de l'article 48.2 du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je propose Mme Taquin comme présidente.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je propose M. Lefèbvre comme vice-président.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Je propose M. Tzanetatos comme vice-président.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Je déclare Mme Taquin élue présidente et MM. Lefèbvre et Tzanetatos élus vice-présidents.

(Mme Taquin, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Agenda des travaux

Mise en œuvre de la Stratégie genre et droits des femmes 2025-2029 – Auditions

Mme la Présidente. – Chers collègues, en devenant aujourd'hui présidente de la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, je ressens à la fois une profonde gratitude et une responsabilité immense.

Cette installation intervient au lendemain de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, ce qui nous rappelle que notre travail n'est ni symbolique ni accessoire, mais vital.

Je souhaite d'abord saluer celles et ceux qui ont porté cette Commission avant nous. Ils ont pu structurer des travaux exigeants durant la précédente législature. Ils et elles ont ouvert la voie. À nous maintenant de l'élargir : différentes et davantage de voix, davantage de vécus, davantage de courage politique.

Je veux également remercier très directement les membres effectifs et suppléants qui composent cette Commission et qui acceptent de s'y investir concrètement : Véronique, Stéphanie, Nicolas, Isabella, Bruno, Sophie, Armelle, Rachida, Maxime, Valérie, Yves, Diana, Dorothée, Patrick, Thierry, Marie, Geneviève et Jamila. Vos prénoms, vos trajectoires, vos sensibilités forment une équipe et non une simple liste. Ensemble, nous allons enrichir et évaluer les politiques publiques, accompagner l'action du Gouvernement et, en tant que parlementaires, de la majorité comme de l'opposition, faire vivre un dialogue exigeant, constructif et respectueux, au service de l'égalité réelle.

Notre feuille de route est claire, avec le ministre en charge de l'Égalité des chances, Yves Coppieters, et l'ensemble du Gouvernement, nous suivrons et nourrirons la stratégie Genre et Droits des femmes 2025-2029. Nous veillerons à ce que l'ensemble des politiques wallonnes intègrent la dimension de genre, à renforcer la prévention des violences, l'accès à la justice, l'autonomie économique et la place des femmes dans tous les lieux de décision. Nous aurons besoin d'auditions, de chiffres, d'analyses, mais également de témoignages de terrain pour que nos travaux ne restent jamais coupés des réalités vécues

dans nos communes, dans nos associations, dans nos entreprises.

Comme présidente, je prends un engagement simple : cette Commission sera un espace d'écoute, de respect et de travail, mais également un lieu où l'on ose poser des questions qui dérangent et où l'on refuse que les violences, les discriminations et les stéréotypes soient relégués au second plan. Ensemble, avec les membres effectifs et suppléants, avec vous, nous ferons de cette Commission un levier pour une société plus juste, plus sûre, plus égalitaire pour toutes et tous.

Vous avez reçu les documents utiles au travers du mail que le secrétaire a eu la gentillesse de nous transmettre concernant l'agenda de nos travaux. Il vous est proposé de recevoir, pour la première Commission, qui pourrait se tenir en janvier, le ministre Coppieters pour qu'il puisse présenter la stratégie Genre et Droits des femmes 2025-2029. S'il n'y a aucune objection – on peut faire un tour de table afin que chaque groupe puisse s'exprimer –, je vous propose que pour le mois de janvier, on puisse fixer – étant donné que l'on devrait alors recevoir le ministre – le rendez-vous le mercredi matin à 9 heures, le 7 janvier 2026.

Par la suite, l'agenda de la Commission, qui vous serait proposé et qui sera soumis à la Conférence des présidents, serait de réunir cette Commission le jeudi matin en vue de pouvoir disposer de temps suffisant et d'un agenda suffisamment flexible pour les personnes que l'on devrait entendre lors d'auditions, que l'on fixerait ultérieurement, lors de nos prochaines séances de Commission, dans l'ordre des travaux.

Je cède maintenant la parole à chaque groupe.

La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Un tout grand merci pour vos vœux. Je trouve cela agréable que l'on puisse considérer ce groupe comme une équipe, comme un groupe de travail et pas comme une liste et que ce soit l'endroit où l'on puisse poser les questions qui dérangent. Je vais d'ailleurs commencer tout de suite en regrettant le fait que l'on ait mis un an et demi avant de pouvoir constituer, rassembler cette Commission.

Vous aviez la main, vous avez commencé en disant que c'était une Commission essentielle, et cela me rassure. Cela ne ternit pas complètement mon inquiétude parce que j'estime que, au vu des décisions prises au niveau du Fédéral, qui attaquent davantage les femmes que les hommes, le fait d'avoir tardé et d'avoir pris autant de temps avant d'installer cette Commission donne l'impression que, au niveau de la Wallonie, on ne le considère pas comme une priorité. Or, pour nous, les socialistes, c'en est une. Maintenant, elle est mise en place. On a un an et demi de retard à rattraper.

Vous avez dit que nous étions au lendemain de la journée de rassemblement contre les violences faites

aux femmes. C'est vrai, c'est un timing symbolique et important, mais, l'année passée, il y a également eu cette journée du 25 novembre et nous n'étions pas au rendez-vous. Nous avons du pain sur la planche.

Au niveau du groupe socialiste, nous sommes ravis et nous allions proposer de procéder aux auditions de M. Coppieters quant à son plan d'action en matière d'égalité femmes-hommes, mais aussi quant au fait qu'il va prendre la présidence de la CIM Égalité femmes-hommes. Cela nous semble tout à fait logique. On souhaite d'ailleurs que cette CIM se réunisse rapidement.

Pour ma part, j'avais quelques projets à soumettre à l'ordre des travaux au nom de mon groupe. Dois-je le faire maintenant ou y aura-t-il un moment opportun pour cela ? C'est vraiment beaucoup plus dans le fond des dossiers.

Mme la Présidente. – Je propose d'entendre tous les groupes et d'y revenir par la suite.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Merci pour ce premier rendez-vous le 7 janvier, c'est un bon début. Néanmoins, j'ai quelques questions à vous poser sur la suite de nos travaux et sur la manière dont cette Commission peut travailler, puisque vous avez répété dans votre présentation, à juste titre, que l'un des objectifs de cette Commission était de savoir comment intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques menées par la Wallonie. Je souhaitais vous interroger sur la manière dont vous comptez faire cela par rapport aux différents textes mis sur la table par les différents ministres.

Pour prendre un exemple concret, lors de la Commission du ministre Jeholet d'hier, on étudiait le projet de décret concernant les ALE qui arrive sur la table, au vu des actions à prendre en lien avec l'exclusion du chômage par le Fédéral. Comme d'habitude, une analyse de genre est annexée à ce texte. Trois questions y sont posées, auxquelles le cabinet doit répondre.

La première question, le texte, en tant que tel, induit-il une différence dans les genres ? La réponse a été qu'il n'y a pas de différence.

La deuxième question porte sur le contexte dans lequel s'inscrit la modification réglementaire. Là, à nouveau, il a été indiqué qu'il n'y avait pas de différence entre les hommes et les femmes, alors que l'on sait bien que justement, dans le contexte lié aux emplois ALE, il y a une différence dans l'impact de cette politique sur les hommes et les femmes. Je ne prends pas cet exemple pour pointer du doigt le ministre Jeholet, avec qui l'on s'est expliqués hier et à qui j'ai dit que je serai d'autant plus attentive pour les textes suivants, mais c'est sans doute le rôle de cette

Commission de faire quelque chose pour que ce genre de réponse n'arrive plus et que les cabinets se saisissent d'autant plus de la question du genre et de l'impact des politiques sur cette question.

Ainsi, je me demandais quels sont le pouvoir et les moyens d'action de cette Commission pour faire en sorte que ce test genre ne soit pas juste une formalité, mais qu'il soit complété de manière correcte en prenant en compte les impacts de chaque politique. La question vous est adressée aujourd'hui.

Mme la Présidente. – Je propose de poursuivre le tour des groupes et je répondrai de manière globale.

La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Présidente, je vous remercie de réunir cette Commission et d'avoir présenté votre objectif. On ne peut que rejoindre tous les arguments que vous avez mis en avant.

Merci aussi aux services, parce que je ne m'attendais pas à recevoir une note aussi détaillée et explicative de l'objectif de cette Commission et de ce qui avait été fait par le passé.

De notre point de vue, on serait vraiment intéressés de commencer par auditionner M. le Ministre pour connaître la politique mise en œuvre et les dossiers prioritaires pour le Gouvernement. Sur la base de ce qu'il va présenter, on pourra aussi voir les matières dans lesquelles on peut s'investir, que ce soit de manière parallèle ou complémentaire à son travail.

On a aussi toute une série de dossiers auxquels on a pensé, mais je pensais plutôt les expliquer dans un deuxième temps, après l'audition du ministre. Cela ne servirait à rien que l'on présente aujourd'hui tous nos dossiers, toutes les idées. Celles-ci vont peut-être se court-circuiter par rapport à l'audition du ministre.

Je voulais juste préciser que Caroline Cassart-Mailleux, moi-même et les deux groupes de la majorité travaillons sur un texte qui va être déposé aux pouvoirs locaux à la fin de cette année ou début 2026 sur l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau des collèges communaux, avec potentiellement un congé de maternité pour les élues locales.

C'est un sujet dont nous avons déjà débattu au sein de la Commission du ministre Desquesnes et qui nous tient vraiment à cœur, à Caroline, en tant que bourgmestre, et à moi, en tant qu'ancienne échevine. Nous voudrions élargir cette réflexion plus globalement à tous les élus politiques. En politique, nous sommes à un tournant en termes de droits des femmes.

Au niveau du Parlement européen, un texte permettant aux femmes en congé de maternité de voter par procuration a été voté. De plus, pour la première fois

de l'histoire de la Belgique, une ministre flamande va être remplacée pendant son congé de maternité.

Ce sont deux actualités qui justifient ce débat. Loin de moi l'idée de vouloir aller plus loin dans nos idées, mais c'est particulièrement lié à l'actualité que nous voulions souligner aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Madame la Présidente, je vous remercie pour votre présentation.

J'attends avec impatience l'audition de M. Coppieters, car c'est au niveau de ses compétences qu'il y a le plus de femmes qui travaillent. C'est là aussi où il y a le plus de problèmes de discrimination de genre et d'autres difficultés.

Je me réjouis des travaux à venir et j'espère que notre travail collégial portera ses fruits.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Madame la Présidente, je vous souhaite bon succès dans ces nouvelles fonctions.

De manière générale – et pour répondre en partie aux interrogations mises en avant –, il s'agit d'une compétence transversale. Comme l'a dit Mme Linard, c'est une compétence qui doit être analysée au regard du genre dans toutes les décisions qui sont prises, dans tous les projets, et même dans les propositions de décret. Cela permettra de vérifier l'utilité et la manière avec laquelle l'implémentation des décrets peut jouer un rôle pour l'aboutissement et la recherche de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour avoir présidé cette Commission, nous en ferons ce que nous voudrons ; il n'y a pas de manuel de bon fonctionnement. Je sais que l'audition du ministre est importante – elle l'est d'autant plus en début de législature – mais ce n'est ni le ministre ni son action qui devra déterminer la nôtre. Nous devons être une antichambre de l'action du ministre qui en a la compétence. Nous devons être une force de proposition, une force de lien entre notre Parlement et le Parlement fédéral, voire les autres parlements des entités fédérées, et pourquoi pas même les autorités communales. Ces dernières, avec leur action quotidienne, touchent aussi à l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est à nous de nous donner une ligne et pourquoi pas des thèmes. Avant de nous aventurer vers de nouvelles thématiques, je pense qu'il serait utile de dresser un bilan de ce qui a été fait par le passé et voir l'efficacité des échanges. Sous ma présidence – je n'aime pas forcément parler de ma présidence, mais c'est celle que je connais le mieux –, nous avons

évoqué l'entrepreneuriat féminin et entendu différentes directrices des services publics sur la compétence sur laquelle nous avons le plus la main, à savoir les institutions publiques. Nous avons abordé comment nous pouvions améliorer le quotidien des femmes pour leur permettre d'évoluer au même titre que les hommes : avec les mêmes armes, avec les mêmes avantages et en tenant compte des différences qui nous caractérisent et des inégalités qui touchent les femmes. Ce sont elles qui, malheureusement, sont le plus mises à contribution dans l'éducation des enfants. Ce sont elles qui, les premières, doivent malheureusement faire un pas de côté quand on doit faire un choix dans la cellule familiale. La question était comment pouvions-nous tenir compte de tous ces éléments, de tous ces paramètres, pour les gommer, mais aussi pour faire en sorte que cela n'ait pas d'impact sur l'évolution de celles-ci.

Nous avons évoqué également – et c'est Mme Nikolic qui m'avait demandé de souffler l'idée – le travail sur la monoparentalité, qui avait été fait sous sa présidence, puisqu'elle était également présidente de cette Commission. Il s'agirait de voir quel est l'impact et quels sont les enseignements que nous tirons de ces auditions, de ce travail. Où vos mots sont justes – j'espère vraiment que nous pourrions rester dans cette dynamique –, c'est que nous devons former une équipe avec les sensibilités et les divergences qui nous caractérisent, afin de mettre chacun notre pierre à l'édifice pour tendre vers quelque chose.

Trop souvent, nous nous opposons. Je sais que le mot « entrepreneuriat » heurtait une partie de la Commission lors de la législature précédente, alors que l'entrepreneuriat, je le voulais au sens le plus large possible. L'entrepreneuriat, ce n'est pas seulement pour les femmes indépendantes, cela s'applique également au fait qu'une femme puisse faire carrière dans la fonction publique. C'est une forme d'entrepreneuriat, pour moi en tout cas. C'est comme cela que je l'envisageais et c'était dans ce sens que la Commission avait orienté ses auditions.

Dès lors, travaillons sur base de ce qui a été fait et essayons de tirer des enseignements sur ce qui n'a pas fonctionné, parce que je dois reconnaître aussi qu'en termes d'efficacité, parfois, cette Commission se perd un peu. Essayons justement de tirer le meilleur de chacun d'entre nous, de chacune de nos positions politiques, de chacune de nos convictions, de chacune de nos expériences, pour aboutir à quelque chose de concret. Ce concret, ce n'est pas à la présidente ni au groupe MR de le mettre sur la table. C'est ce que nous créons. C'est à nous de le décider ensemble.

Peut-être pourrions-nous, pour le mois de janvier – c'est en tout cas une proposition que je formule pour mon groupe –, venir chacun avec deux ou trois sujets, et nous essaierions de déterminer l'angle d'attaque de

notre Commission pour être le plus efficaces possible. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Pour répondre de manière globale, j'ai bien entendu les différentes interventions. Il est clair que la Commission déterminera son agenda et ses priorités avec une vue d'ensemble. Il est inutile de recréer ce qui a déjà été construit dans le passé. Il est important de tirer profit des travaux précédents – peut-être que certains sont à actualiser, c'est normal.

Dès lors, d'ici les mois de janvier et février, je propose que chacun puisse prendre connaissance des liens présents dans la note que nous avons reçue par mail, qui nous renvoient vers les travaux précédents, et que nous réunissions, comme annoncé, le mercredi 7 janvier pour recevoir le ministre. Ensuite, je vous propose un deuxième rendez-vous, toujours en janvier, pour déterminer l'ordre des travaux.

De cette manière, nous aurons eu le temps de prendre connaissance de ce qui a été fait, de réfléchir aux priorités de chaque groupe, de les rassembler et de déterminer ensemble quelles seront les priorités, en laissant – je me positionne vraiment en tant que présidente, et c'est important pour moi – les combats purement idéologiques de chaque parti sur le côté, même s'ils font partie de notre ADN, en nous positionnant comme défenseurs de l'égalité entre les hommes et les femmes, et en ayant une pensée pour ce qui est central : les enfants. Parce que d'office, dans ces inégalités entre les hommes et les femmes, les enfants sont les premières victimes. C'est dès le plus jeune âge que l'on doit éduquer au respect de ces égalités et aux violences faites aux femmes.

Je voudrais que les priorités soient réservées à ce qui est vital, et ensuite à ce que l'on doit défendre pour atteindre des niveaux d'égalité. C'est une proposition, nous aurons le temps d'en parler. Il y a donc deux moments à l'agenda qui seront soumis en Conférence des présidents, bien entendu : le mercredi 7 janvier et le jeudi 29 janvier en matinée. La proposition est que la Commission puisse se réunir à 9 heures du matin, tant le mercredi que le jeudi.

Le premier jeudi que je propose tombe durant une semaine de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour moi, ce n'est pas un problème.

(Réaction d'un intervenant)

Cette séance sera donc spécifiquement consacrée à établir l'ordre des travaux des prochaines séances.

En résumé :

- le mercredi 7 janvier, on reçoit le ministre ;
- le jeudi 29 janvier de 9 heures à 11 heures, on pourrait déterminer l'ordre des travaux ;
- ensuite, on réunira notre Commission pour rattraper le temps perdu le jeudi de la semaine Parlement wallon, c'est-à-dire deux jeudis par

mois à 9 heures du matin. En matière d'auditions d'acteurs extérieurs, cela nous permettrait de les recevoir dès le matin et, pourquoi pas, d'étendre nos travaux l'après-midi, si nécessaire.

La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Présidente, excusez-moi, mais si l'on organise nos réunions le jeudi des semaines du Parlement, cela tombe le même jour que les réunions de la Conférence des présidents qui a lieu à Bruxelles. Dès lors, cela pourrait être tout de même être problématique.

Mme Isabella Greco (PS). – Sauf que là, c'est pendant une semaine Fédération.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Oui, mais c'est parce que, pour l'avenir, Mme la Présidente a dit que les réunions tomberaient les semaines du Parlement wallon.

Mme la Présidente. – Pour l'avenir, on tiendra les réunions de notre Commission le jeudi de la semaine du Parlement wallon.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – C'est justement cela le problème, c'est que la Conférence des présidents de la Fédération a lieu le jeudi des semaines du Parlement wallon.

Mme la Présidente. – Au sein de cette Commission, qui est concerné ?

Mme Isabella Greco (PS). – Moi, mais je ne suis pas membre officielle.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Concernant le jeudi 29 janvier que vous avez proposé, si l'on prend le jeudi matin et que, du coup, vous voulez mettre nos réunions le jeudi de la semaine Fédération Wallonie-Bruxelles, le jeudi à Namur se tiennent les réunions du Bureau à partir de 8 heures 15 et la Conférence des présidents à 11 heures 30. Le jeudi est un peu compliqué, je pense.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Puis-je me permettre une proposition : étant donné que nous sommes toutes et tous présents et présentes le mercredi, ne peut-on pas envisager de commencer nos travaux le matin ? C'est aussi pour une question d'allers-retours. Je ne suis pas loin, mais il y a des gens qui viennent de plus loin. Dès lors, prenons soin de notre planète aussi, quitte à devoir aménager nos travaux si une plénière devait commencer plus tôt.

Mme la Présidente. – En fait, c'est la première idée que j'avais tout à l'heure. Je suis d'accord d'organiser cette réunion le mercredi matin à 9 heures, en sachant

que, le jour où l'on souhaitera recevoir des témoignages des professionnels venant de l'extérieur, le temps sera limité le mercredi parce que l'on a la plénière à 14 heures et que l'on risque aussi d'avoir la plénière qui commence plus tôt le matin.

On peut partir sur cette base : on tient la Commission le mercredi matin, donc tous les mercredis où nous sommes à Namur, et, le jour où la plénière devra commencer plus tôt, on sait qu'il faudra peut-être supprimer une réunion ou la reporter à un autre jour.

Cette solution agréée-t-elle tout le monde ?

(Assentiment)

Ensuite, au niveau des personnes que l'on inviterait dans le cadre d'auditions, c'est la même réflexion, on n'aurait qu'une demi-journée pour les auditions. Cela veut dire que l'on devra les étaler plus dans le temps. Cependant, comme on réunira la Commission de manière plus fréquente, on peut s'en sortir. On peut commencer comme cela.

Je reprends donc : le 7 janvier à 9 heures, c'est maintenu. Ensuite je vous propose le 4 février.

Le 4 février. Oui, le 29 est supprimé. Nous avons donc arrêté les dates suivantes : le 7 janvier et le 4 février. Ensuite, on maintiendra la fixation de la Commission tous les mercredis à 9 heures au Parlement wallon.

Cette proposition est envoyée à la Conférence des présidents.

Concernant la question de Mme Linard, il y a deux volets repris dans les documents que nous avons reçus : « La Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a pour mission d'examiner les questions relatives à cette problématique. Elle peut agir de sa propre initiative, à la demande du président du Parlement ou à la demande d'une commission permanente ». Lorsque vous êtes confronté à une question de genre et que vous souhaitez soumettre un sujet à la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes – que nous tiendrons toutes les semaines au Parlement wallon –, faites-en la proposition dans votre commission permanente. Si cette décision est validée par celle-ci, elle arrivera dans notre Commission.

L'ordre des travaux et vos priorités seront apportés sur la table de cette Commission le 4 février. Vous pouvez transmettre au secrétariat de la Commission les propositions de chacun des groupes. On pourra déterminer les priorités une fois cette étape de transmission effectuée.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Merci d’avoir répondu à ma question. Je vais également me permettre un petit retour sur ce qui a été dit précédemment.

Sous l’ancienne législature, les astres étaient alignés entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique – pas uniquement pour les pouvoirs intrafrancophones. On a pu avancer efficacement : c’est entre autres pour cette raison que la CIM Droits des femmes, qui doit continuer, a été créée. La création de cette CIM, qui joue un rôle important, fut possible par l’action de différentes personnes issues de différents partis. C’est bientôt M. le Ministre Coppieters qui va en prendre la présidence.

Pour l’anecdote, à destination de celles et ceux qui ne le savent pas, au moment où l’on a réuni pour la première fois cette Commission et qu’il a fallu la nommer, la Flandre a demandé qu’elle ne s’appelle pas la CIM Droits des femmes, mais bien la CIM Égalité des chances. Nous avons été plusieurs autour de la table, au sein des ministres francophones présents, tous partis confondus, à défendre l’idée qu’il fallait travailler sur les droits des femmes particulièrement. C’est la Première ministre de l’époque, Mme Wilmès, qui a tranché en faveur de cette option. Je montre bien que c’est une thématique transversale interpartis – comme le disait M. Tzanetatos tout à l’heure. Cela a donc du sens de continuer à y travailler.

Puisque vous proposez d’avoir une vue d’ensemble sur tout l’existant, il faut peut-être se donner la peine de voir ce que le plan de la Fédération Wallonie-Bruxelles a permis de mettre en place pendant cinq ans. Ce dernier concerne aussi des publics de Wallonie, notamment sur des questions en lien avec les familles monoparentales, comme le prix de la crèche qui a diminué. Il peut donc être intéressant de demander, du côté de la Fédération, où en est l’évaluation finale du plan passé, parce que celle-ci peut nous aiguiller et nous donner des idées par la suite.

Vous l’aurez constaté, Ecolo n’est pas membre officiel des commissions. On fera tout notre possible pour participer aux travaux et être des pièces constructives en la matière, comme on l’a été jusqu’à présent.

Je le redis d’ailleurs à Mme Fafchamps : lorsque vous avez formulé la proposition en lien avec votre texte, Ecolo était tout à fait preneur de participer à la dynamique. Je le redis, mais la balle est dans votre camp à ce niveau-là.

Par rapport au dépôt de points d’intérêt, dans cette Commission, liés à des textes qui arriveraient dans d’autres commissions, si j’ai bien compris, c’est au moment où les textes arrivent – ou sont annoncés – dans les commissions ad hoc, que l’on signale dans la commission en question, que l’on aimerait que cette

Commission s’empare de la question du genre. Ai-je bien compris le mécanisme ?

Je vais terminer, puis je vous rends la parole. Néanmoins, par exemple, pour le texte ALE, on sera trop tard, parce que le texte sera déjà passé.

J’ai peut-être une suggestion à proposer à votre assemblée, même si je n’ai pas le droit de vote officiellement. Ne pourrait-on décider que cette Commission envoie, dans les jours qui viennent, un courrier vers les différents membres du Gouvernement en leur disant : « Voilà, la Commission est maintenant créée. Sachez que nous serons extrêmement attentifs à la question du genre dans toutes les politiques publiques que vous allez nous proposer et dans les textes que vous allez proposer, entre autres, via le test genre » ? C’est juste pour mettre un petit rappel sur le fait que ce test n’est pas une formalité. C’est une proposition que je fais, mais c’est vous qui vous saisissez de la question.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Il est évident que le groupe socialiste est aussi à disposition pour le texte que vous comptez déposer.

J’ai une petite question, je ne sais pas si je la pose maintenant : les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent-elles faire partie de nos travaux ou pas ? Y a-t-il une autre commission spécifique ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Pour rebondir sur ce que dit Mme Linard, je ne peux que rejoindre le fait d’envoyer un courrier au Gouvernement. Cela ne mange pas de pain de leur rappeler notre existence à leur bon souvenir, même si je suis intimement persuadée que tous les ministres sont bien conscients de l’importance de la politique du genre et que si une note de genre est ajoutée à chaque décret, c’est pris en considération et ce n’est pas négligé.

Je ne voudrais juste pas que cette Commission devienne une usine à gaz et que l’on doive – à chaque fois qu’un décret est déposé, soit par le Parlement, soit par le Gouvernement, dans n’importe laquelle des huit commissions permanentes – rendre un avis ou se prononcer sur une note de genre pour chaque décret. Je pense que c’est impossible. Je ne me sens déjà absolument pas compétente. Je ne suis ni juriste ni spécialiste technique sur les questions de genre.

Je veux bien que l’on ait des débats très précis et très compétents. J’ai beaucoup d’estime pour cette Commission, mais je ne voudrais pas que l’on nous demande de rendre un avis, en tant que commissaire de cette Commission, sur tous les textes qui passeront dans toutes les commissions. Ceci n’entrave en rien et ne sous-estime pas nos compétences, mais je voudrais que

l'on soit bien raccord là-dessus et que l'on ne doive pas se prononcer sur tous les textes qui passeront dans toutes les commissions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Je voulais aussi aller dans le sens de la proposition de Mme Linard. Il faut être ambitieux : on a une commission, il faut que l'on y croie. Il faut aussi que toutes les commissions prennent en compte la cause. On doit être vraiment ambitieux et imposer la réflexion.

Ce n'est pas que l'on va gazer des propositions, mais que, nous-mêmes, l'on se donne la légitimité de parler de la problématique de genre que l'on vit dans différents décrets et différentes propositions. La proposition de Mme Linard est vraiment pertinente. C'est un bon rappel, si besoin d'avoir un rappel, mais il faut remettre au goût du jour la question de genre de notre Commission.

Mme la Présidente. – Je pense que personne ne minimise l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes. Au lendemain de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, on sait que l'on a beaucoup d'ouvrages sur la table.

Maintenant, la remarque de Mme Linard est judicieuse aussi. Il ne faudrait pas que ce soit une simple formalité à accomplir parce que c'est obligatoire. Il faut que chacun prenne conscience que cet acte est important pour concrétiser réellement ces avancées en matière d'égalité.

On va tous tirer profit de nos faiblesses au travers des expériences que l'on a pu vivre, tant dans le privé que dans le cadre professionnel, pour en faire des forces. Si l'on est tous réunis aujourd'hui – en tout cas, c'est mon souhait –, c'est pour que l'on avance tous avec force, non pas pour être des presse-bouton qui valident des textes, mais plutôt pour relayer la voix de l'égalité au sein des commissions permanentes qui pourraient saisir notre Commission quand cela s'avère nécessaire. En même temps, on doit assumer, en tant que parlementaires, notre rôle de contrôle de ce qui est fait au niveau du Gouvernement – c'est pleinement dans notre rôle, dans nos devoirs et dans nos droits – et venir, dans cette Commission, avec des initiatives pour faire avancer les choses, en restant convaincus que c'est la volonté du Gouvernement. Cette volonté ne date pas d'aujourd'hui. Du chemin a été parcouru – cela a été souligné –, mais on doit encore aller plus loin, et on ne pourra aller plus loin concrètement qu'en travaillant ensemble et en étant constructifs, objectifs et soudés.

Je récapitule : le 7 janvier, nous recevons le ministre, le mercredi 4 février, à 9 heures également, nous déterminons l'ordre des travaux. Au niveau du secrétariat, un mail vous sera envoyé avec une proposition de courrier pour entamer la démarche auprès du Gouvernement afin de l'informer – il le sait – du fait que la Commission est constituée et que nous serons attentifs à ce que le test Genre soit bien appliqué. Un mail vous sera envoyé pour que vous puissiez vous pencher sur les priorités de chacun des groupes et de chaque parlementaire.

Que chacun en discute dans ces groupes. S'il vous plaît, envoyez-les déjà par ordre de priorité pour vous, ce qui nous permettra d'y voir plus clair, avec une date limite, pour que nous puissions avoir le temps de préparer la Commission du 4 février également. Renseignez-vous et instruisez-vous – je le ferai moi aussi – sur ce qui a déjà été réalisé au niveau du Parlement wallon ici et sur la question de savoir si des communications doivent être faites. La rencontre avec le ministre au mois de janvier peut faire en sorte qu'il fasse le point également sur ce qui a été fait en Fédération et sur ce qu'il compte faire, étant donné qu'il n'y a pas de cloisonnement en la matière. C'est important.

(Réaction d'un intervenant)

Ce sera dans le mail. La Conférence des présidents se réunit le 29 janvier. Je propose que l'on envoie les propositions de thématiques par ordre de priorité pour le 22 janvier.

(Réaction d'un intervenant)

L'ordre des travaux avec les priorités sur lesquelles nous allons travailler sera déterminé le 4 février, ce qui veut dire que les priorités doivent être envoyées au secrétariat le 22 janvier pour que la Conférence des présidents puisse en discuter le 29 janvier et établir l'ordre du jour. Cela vous convient-il ?

Dont acte. Merci à tous.

En conclusion, la Commission décide de procéder, mercredi 7 janvier 2026, à l'audition de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.

Je vais vous demander de nous retrouver sous la verrière pour faire une photo de la Commission constituée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 19 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
M. Bruno Lefèbvre, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
Mme Caroline Taquin, Présidente
Mme Stéphanie Thoron, MR
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
CIM	conférence interministérielle